

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 A 18 H  
COMMUNE DE LANMODEZ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : 18/10/2022

L'an deux mil vingt deux,

Le mardi 25 octobre à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de

Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames LOGNONÉ Jamila, DHABIT Nicole et TARLET Juliette et Messieurs LE MERRER Daniel, LAHAYE François, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, PRIGENT Guy, CHAMPAGNAT Pascal.

**Absents** : Mr TUFFIER Olivier procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.

**Secrétaire** : Monsieur PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

**COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 JUIN ET 25 JUILLET  
2022**

Madame La Maire donne lecture des comptes rendus des conseils municipaux des 27 juin et 25 juillet 2022. Le conseil municipal par 11 voix pour **EMET** un avis favorable aux comptes rendus des conseils municipaux des 27 juin et 25 juillet 2022

**Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation de  
signature du CDT 2022-2027**

Madame La Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricens. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricens,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural »<sup>1</sup> et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 54 656.00 € H.T.

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

| Taille (population DGF 2021) commune        | Montant minimum de subventions |
|---|--------------------------------|
| Communes < 2 000 habitants                  | 10 000 €                       |
| 2000 habitants < Communes < 7 500 habitants | 20 000 €                       |
| Communes > 7 500 habitants                  | 50 000 €                       |

1 Groupe 1 « rural » : communes < 2000 habitants strate DGF 2021/ Groupe 2 « rural » : 2001 < communes < 7500 habitants strate DGF 2021 /Groupe 3 « urbain » communes > 7500 habitants strate DGF 2021

Soucieux d'oeuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l'« Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

A noter également que pour les communes « rurales » dont la strate de population DGF 2021 est inférieure à 500 habitants, le financement des travaux portant sur les bâtiments publics ne recevant pas de public et la voirie communale pourront être soutenus au titre du CDT 2022-2027 (sous réserve pour la voirie d'une mobilisation de l'enveloppe CDT 2022-2027 limitée à 30 % sur la durée totale du contrat).

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000 € HT et supérieures à 500 000 € HT.

Des incitations et engagements sociaux sont attendus par le Département dont la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dédiés aux « permanences sociales » effectuées par les services sociaux et médicaux sociaux du Département, notre participation aux

conférences sociales du territoire, ainsi que la valorisation de la participation financière du Département auprès du public selon les moyens et supports définis ~~défini~~ par la Charte départementale de visibilité (annexe 2 CDT 2022-2027).

La gouvernance des CDT2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux deterritoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partagerles expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Le.s dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanentedu Département.

L'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

**Considérant l'ensemble de ces éléments,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil municipal :

- **Approuve** les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montantde l'enveloppe plafonnée de la commune à 54 656.00 € H.T. pour la durée du contrat ;

- **Autorise** Madame La Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

Cette dotation pourra être versée en une seule fois pour un seul projet ou répartie sur plusieurs opérations.

|  |
|--|
| <b>COMICE AGRICOLE – DEMANDE DE SUBVENTION</b> |
|--|

Madame La Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Comice Agricole du Canton de Lézardrieux sollicitant une subvention de la part de la commune.

Après discussion, le conseil municipal par 11 voix pour :

**EMET** un avis favorable à la demande du Président du Comice Agricole pour le versement d'une subvention

**PRECISE** que 200 € seront versés par la commune à cette association

**AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention.

La subvention sollicitée par l'école Saint-Georges de Pleubian pour deux écoliers qui résident à Lanmodez est refusée. « L'école publique de Lanmodez offre le même service » a justifié Madame La Maire.

**RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – ASSISTANCE A MAÎTRISE  
D'OUVRAGE – ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Madame La Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de rénovation de la salle multifonctions, pour le bon déroulement du projet au niveau de l'administratif et des travaux, il est recommandé de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour suivre le chantier dans sa totalité.

Madame La Maire précise :

que Lannion Trégor Communauté a un service spécialisé dans ce domaine et propose cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en suivant les travaux du début à la fin et que le coût de cette prestation est de 12 000.00 € pour 340 000.00 € HT de travaux

que l'ADAC organisme basé à Saint-Brieuc propose lui un accompagnement du contrat de maîtrise d'œuvre (préparation du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte plus l'appui pour l'étude des devis nécessaires en début d'opération (SPS, contrôle technique...) soit deux jours de travail pour un coût TTC de 864.00 €.

Après discussion, le conseil municipal par zéro voix pour la prestation proposée par Lannion Trégor Communauté, 10 voix pour l'ADAC et une abstention (Mme LOGNONÉ Jamila) :

**DECIDE** de retenir l'ADAC pour l'accompagnement du contrat de maîtrise d'œuvre soit 2 jours de travail pour un coût TTC de 864.00 €

**AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis, la facture à intervenir et tous documents nécessaires à cet accompagnement du contrat de maîtrise d'œuvre.

Madame LOGNONÉ Jamila tient à préciser : « la prestation de Lannion Trégor Communauté et celle de l'ADAC ne sont pas identiques : avec l'ADAC, il nous faudra gérer le marché public et les appels d'offres et ce avec une seule secrétaire de mairie. De plus, la somme proposée concerne deux jours d'intervention de l'ADAC et il en faudra d'autres. »

Madame La Maire souhaite en parallèle engager une réflexion sur les différents services de LTC et leurs tarifs, qui accentuent les inégalités vis-à-vis des petites communes.

**AVENANT N° 1 – RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS « Ty An  
Holl » AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG**

Madame La Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 mars dernier concernant le choix de l'architecte Mme HOUSSAIS ainsi que le taux de rémunération retenu pour une estimation de travaux de 340 000.00 € HT et un forfait de rémunération de 42 500.00 € HT

pour le marché de base. Mme HOUSSAIS ayant été sollicitée plusieurs fois par la commune présente un avenant n° 1 au devis initial présenté. Cet avenant n° 1 s'élève à 800 € HT soit 960.00 € TTC.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour et une abstention (Mr LAHAYE François) :

- **EMET** un avis favorable à l'avenant n° 1 présenté par Mme HOUSSAIS, architecte qui s'élève à 800.00 € HT soit 960.00 € TTC pour la rénovation de la salle multifonctions
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis de cet avenant n° 1 de 800.00 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le nouveau marché avec l'avenant n° 1 pour la rénovation de la salle multifonctions comprenant en totalité :
  - Mission marché de base pour 42 500.00 € HT
  - Missions complémentaires pour 10 670.00 € HT
  - Eléments de mission pré-opérationnelle pour 5 850.00 € HT
  - Missions complémentaires acoustique pour 2 300.00 € HT
  - Avenant n°1 pour 800.00 € HT

un total de 62 120.00 € HT soit 74 544.00 € TTC.

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer les factures à intervenir pour les frais d'études qui seront payés en section d'investissement à l'opération « rénovation de la salle multifonctions ».

|  |
|--|
| <b>DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE 9<br/>MENANT A LA PROPRIETE DE MONSIEUR CAPITANE PHILIPPE</b> |
|--|

Madame La Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 12 mai dernier et concernant la demande de Monsieur CAPITANE Philippe sollicitant la commune pour acquérir un bout de la voie communale 9 menant à sa propriété. Les recherches effectuées n'ont rien donné à ce jour et la commune doit donc prendre une décision.

Le conseil municipal après discussion et à l'unanimité :

**DECIDE** de mettre à l'enquête publique ce dossier de demande d'acquisition par Mr CAPITANE Philippe de la voie communale 9 menant à sa propriété à Kermenguy et appartenant à la commune

**PRECISE** qu'une enquête publique aura lieu avant la fin de l'année 2022 pour une durée de 15 jours ; dates à préciser et à voir avec le commissaire enquêteur

**PRECISE** que le commissaire enquêteur choisit sera Monsieur COURTOIS Bruno, administré de la commune

**AUTORISE** Madame La Maire à signer l'arrêté de nomination du commissaire enquêteur et tous documents nécessaires à cette enquête publique

**PRECISE** qu'après enquête publique une décision définitive sera prise en conseil municipal

|  |
|--|
| <b>RENOUVELLEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE DE LANMODEZ POUR LE<br/>PORT DE BEG SABLE</b> |
|--|

Le Conseil Municipal **a décidé à l'unanimité** de nommer ci-après comme faisant partie du Conseil Portuaire de la Commune de LANMODEZ pour le port de Beg Sable :

**Président** : Monsieur POSTAJIAN Guillaume titulaire

**Vice Président** : Monsieur PRIGENT Guy

**Un représentant pour le port de Beg sable** : Monsieur CUSSON Francis et Monsieur POULEN Gilbert

**Un membre du personnel communal** : Technique : Monsieur DARKAOUI Djonathan ou LE MEUR Emmanuel employés communaux et administratif : Madame LAMANDE Anne Yvonne secrétaire de mairie

**Membres titulaires et suppléants qui représentent les usagers du port** :

Plaisanciers : Messieurs PARANTHOËN Rémi et POULEN Gilbert pour Beg Sable

Professionnels : Messieurs CHAUVET Alain et CHAUMARD Benoît.

### MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION POUR LA ZONE DE MOUILLAGES DE PORS GUYON

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de mettre en place une commission pour la zone de mouillages de Pors Guyon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de mettre en place une commission pour la zone de mouillages de Pors Guyon

**PRECISE** que cette commission de la zone de mouillages de Pors Guyon pourra se réunir en même temps que le conseil portuaire du port de beg sable

**DECIDE** de nommer ci-après comme faisant partie de la commission de la zone de mouillages de Pors Guyon sur la Commune de LANMODEZ :

**Président** : Monsieur PRIGENT Guy

**Vice Président** : Monsieur POSTADJIAN Guillaume

**Un représentant de la commission** : Monsieur COURTOIS Bruno

**Un membre du personnel communal** :

Technique : Messieurs DARKAOUI Djonathan et LE MEUR Emmanuel

Administratif : Madame LAMANDE Anne Yvonne secrétaire de mairie

**Membres titulaires et suppléants qui représentent les usagers du port** :

Plaisanciers : Messieurs COLIN Georges et COURTOIS Bruno

Professionnels : Messieurs CHAUVET Alain et CHAUMARD Benoît

### CADEAU DE NOËL AUX ENFANTS DE L'ECOLE

Madame La Maire informe le conseil municipal que les enfants de l'école reçoivent chaque année un livre comme cadeau de Noël offert par la municipalité. Elle propose d'allouer 18 € à chaque enfant de la classe de CM1 et CM2.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** que 18 € seront alloués à chaque enfant de la classe de CM1 et CM2 pour l'achat d'un livre comme cadeau de Noël

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ces achats de livres pour Noël

### **COLIS DES ANCIENS DE LA COMMUNE**

Madame La Maire informe le conseil municipal que les anciens de 75 ans et plus habitant la commune reçoivent un colis en fin d'année. Elle propose que 18 € soient alloués pour chaque colis individuel.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** que 18 € seront alloués à chaque colis individuel pour les anciens de la commune de 75 ans et plus
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ces colis de Noël

La distribution des colis aura lieu le Vendredi 16 décembre et/ou le samedi 17 décembre 2022. Les équipes de distribution seront vues lors du prochain conseil municipal en décembre.

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;

VU l'arrêté préfectoral fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté,

**CONSIDERANT** le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2022

### **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

#### **APPROUVE**

le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2022 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

o O La voirie d'intérêt communautaire de la Presqu'île de Lézardrieux o

**APPROUVE**

le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2022 calculées en tenant compte du rapport du 20 septembre 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**AUTORISE**

à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant-

**ECLAIRAGE PUBLIC ET ECONOMIE D'ENERGIE**

Madame La Maire informe l'assemblée qu'afin d'effectuer des économies d'énergie, il s'avère nécessaire de revoir l'éclairage public sur toute la commune.

Il est proposé de mettre des heures identiques sur chaque site à savoir 7 h 00 le matin et 21 h le soir au Bourg, au Paradis, à Kernu, au Costy et à Croas Hent et arrêt total de l'éclairage de Pors Guyon à la demande de certains résidents.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre des heures identiques sur chaque site à savoir 7 h 00 le matin et 21 h le soir au Bourg, au Paradis, à Kernu, au Costy et à Croas Hent
- **DECIDE** de l'arrêt total de l'éclairage de Pors Guyon à la demande de certains résidents
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer l'arrêté qui doit être pris pour ces modifications d'horaires de l'éclairage public sur la commune

La municipalité décide de réduire les illuminations traditionnelles de guirlandes et décorations suspendues. Trois sapins décorés seront installés au Bourg et à l'école.

**RANDO GITE DE LANMODEZ – DECISION MODIFICATIVE 1**

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire une décision modificative sur le budget primitif 2022 du rando gîte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** la décision modificative 1 au budget primitif 2022 du rando gîte
- **Dépenses de fonctionnement**
  - + 6000 au chapitre 012 article 6215
- Recettes de fonctionnement
  - + 6000 € au chapitre 70 article 7083

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision modificative n° 1 au budget primitif 2022 du rando gîte

### ACQUISITION D'UN PORTAIL ET PORTILLON A L'ECOLE

Madame La Maire donne la parole à Monsieur LE MERRER, 1<sup>er</sup> adjoint qui précise qu'il s'avère nécessaire de remplacer le portail et le portillon à l'école. Il présente à l'assemblée deux devis qu'il a étudié.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour changer le portail et le portillon à l'école
- **DECIDE** de retenir les devis de :
  - L'entreprise CECOREV DE Ploudaniel pour la fourniture du portail et du portillon pour un coût TTC de 4028.00 € soit 3357.00 € HT
  - L'entreprise DG fermetures de Saint-Derrien pour la pose du portail et du portillon pour un coût de 667.00 € HT soit 800 € TTC
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer les devis et les factures à intervenir
- **PRECISE** que les factures seront réglées en section d'investissement sur le budget communal à l'opération « acquisition de matériel »

### ACQUISITION D'UN PORTILLON

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire l'acquisition d'un portillon pour le mettre derrière l'ancien presbytère près du monument aux morts. Elle présente à l'assemblée deux devis.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'un portillon pour le mettre près du monument aux morts
- **DECIDE** de retenir le devis de chez point vert pour un coût TTC de 89.90 €
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense se fera en section d'investissement à l'opération « acquisition de matériel »

### ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LE RANDO GÎTE

Madame La Maire laisse la parole à Madame LOGNONÉ, 2<sup>ème</sup> adjointe qui informe le conseil municipal qu'après discussion avec les employés communaux de l'école et du rando gîte, il s'avère nécessaire d'acquérir une autolaveuse pour leur faciliter le travail. Elle présente trois devis à l'assemblée.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition d'une autolaveuse pour le rando gîte

- **DECIDE** de retenir le devis de chez PLG pour un coût HT de 2875 € (autolaveuse + kit latéral + chariot)
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense se fera sur le budget du rando gîte en section d'investissement

### ACQUISITION D'UNE CABINE DE DOUCHE POUR LE LOGEMENT RUE DES ECOLES

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer la cabine de douche au logement de l'étage rue des écoles. Elle présente à l'assemblée un devis avec pose comprise et un devis sans pose comprise.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour le remplacement de la cabine de douche au logement de l'étage rue des écoles
- **DECIDE** de choisir le devis dans lequel la pose de la cabine de douche est comprise
- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise BOURGES Alban pour le remplacement et la pose de la cabine de douche pour un coût TTC de 1534.50 € soit 1278.75 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération « acquisition de matériel »

### REPLACEMENT D'UN VOLET ET DE MECANISMES DIVERS SUR VOLETS ET FENÊTRES AU COMMERCE MULTISERVICES

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer un volet et des mécanismes divers sur les fenêtres et volets au commerce multiservices. Elle présente à l'assemblée deux devis pour ces travaux.

Après discussion, le conseil municipal par 8 voix pour (Madame TARLET Juliette et Monsieur PARANTHOËN Rémi faisant partie de l'Association du relais ne peuvent prendre part au vote) et une abstention (Mme DHABIT Nicole) :

- **EMET** un avis favorable pour changer un volet et divers mécanismes sur les volets et fenêtres au commerce multiservices
- **DECIDE** de retenir l'entreprise Répar Stores à Lannion pour un coût HT de 1902.21 € soit 2282.65 € TTC
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération « travaux au commerce multiservices »

### PERSONNEL COMMUNAL – EMBAUCHE D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite au départ de l'employé titulaire Monsieur GELARD Michel au service technique, il s'avère nécessaire d'embaucher une personne pour le remplacer. Elle fait part au conseil municipal que Monsieur DARKAOUI

Djonathan a été choisi par la commission du personnel et a été embauché en contractuel pour trois mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre pour 14 h/semaine.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la commission du personnel pour embaucher un agent communal au service technique en remplacement de Monsieur GELARD Michel
- **EMET** un avis favorable à la candidature de Monsieur DARKAOUI Djonathan pour remplacer Monsieur GELARD Michel
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à l'embauche d'un nouvel employé communal au service technique 14 h/semaine en contrat contractuel pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

### **BIBLIOTHEQUE - AUTORISATION DE CEDER DES LIVRES A UNE ASSOCIATION**

Madame La Maire donne la parole à Madame LOGNONÉ, 2<sup>ème</sup> adjointe responsable de la bibliothèque. Mme LOGNONÉ informe le conseil municipal qu'un tri a été effectué dans tous les livres disponibles à la bibliothèque. Certains étant abîmés ou exclus, ils pourraient être cédés à une association.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour céder les livres abîmés ou exclus à une association et appartenant à la bibliothèque
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires pour céder les livres abîmés ou exclus à une association

Madame LOGNONÉ, adjointe et responsable de la bibliothèque prend la parole en informant l'assemblée que la bibliothèque a déménagé dans une salle de l'école. Elle précise :

- Qu'une sélection des ouvrages a été réalisée
- Que le Nom de l'ancienne bibliothèque sera conservé
- Qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un logiciel et du petit matériel de bureau
- Que des animations seront à prévoir
- Que le bibliobus de la BCA se déplacera le 12/12 pour le prêt de livres
- Que les tarifs et les horaires seront à voter lors d'un prochain conseil municipal après en avoir discuté auparavant avec la commission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier Conseil des Jeunes : demande d'acquisition de matériel. Cette demande sera étudiée lors du prochain conseil des jeunes du 09/11
- Ouverture d'une classe bilingue sur le RPI Lanmodez/Pleumeur Gautier : Madame La Maire fait un petit compte rendu
- Commission de voirie : une réunion va avoir lieu prochainement afin d'étudier les projets en cours (ralentisseur au Bourg et Zone 30 à Pors Guyon)
- Mobilités sur la Presqu'île : questionnaire distribué à Lézardrieux et discuté à LTC : une étude sera présentée lors d'un prochain conseil

- Achat d'une barre de coupe au service technique : voir si possibilité d'achat groupé avec une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La Maire,  
Lydie DOMANCICH.

A handwritten signature in blue ink is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and '2017'. The signature is stylized and appears to be 'Lydie Domancich'.